ART. 1ER D N° 510

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 510

présenté par M. Villedieu et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER D

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le rapport détermine aussi comment la France peut atteindre un objectif de production d'électricité de plus de 95 gigawatt installés à l'horizon 2050. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production électrique annuelle française s'élève à 510TWh en moyenne sur les 3 dernières années. La part du nucléaire représente entre 65% et 70% de la production nationale totale.

Le gestionnaire du réseau électrique public RTE estime que les besoins en consommation d'électricité, notamment dus à la numérisation de l'activité professionnelle et par la généralisation de l'électrification des transports ne vont faire qu'augmenter dans les prochaines décennies. De plus, si la France entame une politique de réindustrialisation du pays qui est une nécessité absolue pour notre survie économique et sociale, les besoins en électricité vont augmenter jusqu'à 90% d'ici 2050.

Dans le contexte que nous vivons, de crise et d'imprévisibilité sur les importations d'énergies étrangères, d'une forte augmentation de la consommation pour les futures décennies, et du projet de décarbonation totale du mix énergétique français, le nucléaire est la voie indispensable. Cette production d'énergie décarbonée, stable, puissante et bon marché permet à la France d'assurer son indépendance énergétique en période de crise.

La rédaction de l'article 100-4 du Code de l'Energie qui fixe un objectif en pourcentage ne paraît pas à même de satisfaire les besoins en électricité compte tenu de l'intermittence des énergies

ART. 1ER D N° 510

renouvelables hors hydraulique. Pour atteindre les 50% de part d'énergies dites renouvelables dans les prévisions faites par RTE en 2050, il faudrait multiplier par 8 leur production actuelle, ce qui est matériellement impossible.

Pour que la France s'assure une sécurité électrique la mettant définitivement à l'abri des risques de pénurie, et permettre les futures politiques de réindustrialisation du pays, l'électricité d'origine Nucléaire doit se voir attribuer un plancher de production installée fixé à 95GW en 2050 au lieu de 61GW actuellement, soit une augmentation d'au moins 32% pour assurer sa part dans les besoins à venir.

Cet amendement a donc pour objet de prendre en compte toutes ces réalités en fixant un plancher de production réaliste au lieu d'un pourcentage flou et interprétable.